

## Réflexions d'opposition à la réouverture de la carrière de l'Orchère

Habitant Saint Aubin de Luigné à proximité du pont enjambant le Layon, nous sommes témoins de l'intensification dangereuse du trafic routier sur la RD 106. En réouvrant la carrière de l'Orchère, la MEAC envisage sans état d'âme de l'encombrer davantage par plus de 15 à 18 rotations quotidiennes de camions de 32 tonnes, 5 jours sur 7. « *Il suffit d'emprunter la RD 17, de tourner... sur la RD 106...* » *sic la MEAC*. Cette désinvolture est justifiée par des impératifs financiers et industriels privés, qualifiés de stratégiques, qu'exigerait l'approvisionnement de l'usine d'Erblay située à 75 km en Loire-Atlantique. Le sort du territoire environnant et de sa population importe peu. Les études, non contradictoires, produites, s'efforcent de démontrer que les inconvénients induits ne seront pas pires que ceux engendrés par l'exploitation précédente. De quoi les habitants pourraient-ils se plaindre puisqu'ils ont été habitués à en subir les désordres ?

Mais les variations climatiques, les aspirations nouvelles d'un habitat en forte augmentation ont modifié les comportements et les attentes.

**1** - La carrière de l'Orchère sur le territoire de Saint Aubin de Luigné – VAL DU LAYON va accroître encore le nombre des sites exploités en Maine-et-Loire alors que leur concentration est déjà la plus forte des Pays de Loire.

Le calcaire de qualité supérieure recherché n'est pas indispensable à l'amendement des terres agricoles ou viticoles, encore moins pour garnir des voiries en granulats. Etant **majoritairement employé dans l'alimentation animale**, il ne répond qu'à la demande **d'élevages industriels**, objets de controverses. L'augmentation de la population n'entraîne pas de facto celle de la consommation de viande.

Aussi l'offre sur le marché de tonnages supplémentaires de carbonate de calcium et des pierres extraites simultanément ne s'inscrit ni dans les tendances du marché ni dans **les besoins locaux largement satisfaits**.

A l'évidence ces productions sont le fruit **d'intérêts privés prétendus légitimes mais qui sont sans commune mesure avec les désordres subis par un territoire et sa population, désordres aux effets dont nul ne peut garantir qu'ils ne seront pas irréparables** en dépit des déclarations hâtives contraires. Certaines d'entre elles sont approximatives et ne visent qu'à minimiser les impacts de l'exploitation.

Le gisement de calcaire se présente en petites lentilles profondes dont l'extraction ne causerait que des nuisances négligeables. Peut-être, mais ce sont **les opérations qui lui sont consécutives qui endommageront l'environnement et le bien-être des habitants**.

**2** - Concernant l'eau, avec le phénomène du réchauffement climatique, les ressources en eau sont au cœur des préoccupations. L'activité de la MEAC fondée sur des analyses anciennes élude cette nouvelle réalité. La profondeur des pompages maintenant à sec les puits d'extraction déstabilisent gravement les systèmes hydrogéologiques ainsi que l'hydrologie de surface qui tend à se réduire. La source de la Madeleine démontre que ce phénomène est réel. Une désinvolture d'apprenti sorcier n'est pas admissible. Espacer ou interrompre les campagnes d'excavation indique que **la MEAC ne maîtrise pas le problème et ne peut que réagir à posteriori**. Selon la commune de Chaudfonds, les pompages devraient être interrompus en amont. Comment serait-ce possible puisque le phénomène n'est pas maîtrisé. « *Le pompage et le rejet d'eau d'hexaure rejoint le Layon... Les études montrent que l'enjeu est relativement modéré et maîtrisable si les mesures sont mises en œuvre... La carrière*

*n'a pas induit de conséquences néfastes pour les ressources en eaux locales lors des exploitations précédentes... ». Avec quelle prudence ces incertitudes sont-elles exprimées. Les conséquences apocalyptiques énumérées en annexe sous-entendent que la situation pourrait changer...*

Le rejet des eaux de pompage ne semble pas avoir pris en considération les variations du Layon, en été sous les orages dont les violences laissent des traces dans les rues du village, en hiver lors des conjonctions des crues de Loire, du Layon et de l'Hyrôme.

**La MEAC garantit de contrôler son activité par des mesures multiples dont l'objectivité est douteuse puisqu'elle sera jugée et partie.** Quelles analyses se croira-t-elle obligée de communiquer ? A quelles corrections se soumettra-t-elle, surtout dans le temps (30 ans... dans une première étape).

**3 - Concernant les transports des matériaux :** l'attitude de la MEAC ne rassure pas davantage.

*« Le trafic poids lourds lié au transport des pierres calcaires jusqu'à l'usine d'Erblay à 75 km devra faire l'objet d'une organisation propre à **réduire les dangers et gênes potentielles... celles-ci seront réduites** par des contrôles stricts de chargement et bâchage ». Il n'y a donc plus de dangers seulement des gênes potentielles....*

*« Le risque d'accident n'est pas plus élevé que pour tout véhicule de ce type ».*

*« Le trafic poids lourd ne sera pas plus important que dans le cadre des dernières campagnes d'exploitation ».*

Là encore les temps ont changé. La zone d'activité de Chemillé attire de plus en plus de véhicules sur la RD 106.

La MEAC n'hésite pas pourtant à intensifier le trafic routier local déjà chargé. Des risques nouveaux seront engendrés dans les zones d'habitations dispersées en extension et sur les routes et villages traversés. Sur des dessertes inadaptées et étroites, elle lancera une noria de camions préoccupés par la seule durée des trajets. Il suffira selon elle d'aménager, de renforcer, d'élargir les routes. La MEAC n'étant pas une entreprise de TP, qui prendra en charges ces travaux, qui les financera ? La collectivité probablement.

Pour la population locale déjà perturbée par ces transports supplémentaires ce sera une double peine, sans contrepartie. Au surplus comment les goulots d'étranglement empêchant des croisements fluides seront-ils résolus ? Les ponts sur la Loire ne pourront être évités, accentuant les difficultés actuelles, inextricables. Là encore c'est la population locale qui subira les conséquences de l'implantation industrielle choisie par la seule MEAC. Quant à l'impossibilité des croisements de camions sur le pont de chemin de fer de la D 17 le mystère reste entier... *« Il ne pose pas de problème du fait que les usagers sont amenés à ralentir... ».* La MEAC passe, les usagers... se débrouillent.

Enfin si attentive à limiter les poussières d'extraction, la MEAC ne se préoccupe pas des poussières dégagées par les transports induits. C'est pourtant une réalité bien visible autour des carrières en activité. Il est à craindre qu'au fil du temps le bâchage des camions devienne un souvenir. Des précédents attestent que ce n'est pas là une vue de l'esprit.

**4 - Saint Aubin** est un joli village au label Villages de charme qui jouit d'une grande variété de paysages : vallée du Layon serpentant doucement, côteaux riants couverts de vignes, corniche

angevine magnifique dont la réputation du site inscrit à l'UNESCO attire de nombreux touristes, ses vieilles demeures et sur la rive gauche de la rivière le « Layon vendéen » plus austère avec pour centre des ruines de château-fort importantes, mises en valeur avec soin. Que vient faire ici une reprise d'exploitation de carrière pour 27 ans et peut-être plus ?

Avec de tels atouts le village et la région proche peuvent se développer, en se référant à une forte demande récente, agrotourisme et oenotourisme. Les désordres résultant de la noria de camions, des poussières inévitables, les tirs de mine et bruits divers, les vibrations sur des maisons anciennes construites sans fondations sont-ils légitimes dans un tel contexte ?

Quoi qu'affirme la MEAC la faune et la flore de plus en plus en équilibre instable seront menacées irrémédiablement. La diminution des espèces n'est pas un vain mot. Elle subit l'agression d'activités prédatrices qui n'apportent rien au territoire concerné notamment pas d'emploi.

Il faut envisager l'avenir : l'eau pure va devenir une ressource très précieuse. Pour que seule la MEAC puisse encaisser des bénéfices le site de l'Orchère risque d'être définitivement défiguré ou de disparaître après exploitation. Cette belle réserve potentielle doit être maintenue en l'état actuel pour la laisser participer à des projets écologiques et touristiques nouveaux et à naître dans la région.

Ne répétons pas les erreurs du passé. Gardons les atouts de nos communes. Un exemple : dans le passé un manque de réflexion et de perspectives d'avenir ont conduit nos communes à vendre des tronçons de la voie ferrée, parfois dite à tort « le petit Anjou ». Aujourd'hui où on cherche à établir des « liaisons et voies douces » nous regrettons tous ces kilomètres qui auraient attirés piétons et sportifs... Interrogez les gens du cru, ils vous le diront.

**Ce projet aux conséquences inconnues pour la population autochtone doit être définitivement abandonné.**

Merci de votre attention,